

## **Postulat Florence Gross et consorts – Mentorat : quel bilan pour quelles perspectives ?**

### *Texte déposé*

A la suite d'une interpellation de ma collègue Catherine Labouchère, portant sur la mise en place d'un système de mentorat dans le canton sur la base du modèle St-Gallois, le canton a introduit un projet pilote de mentorat, à partir de l'été 2018. Dans le cadre de la rentrée politique du Parti libéral-radical, le président des Jeunes libéraux-radicaux vaudois a plaidé en faveur du renforcement d'un tel système dans notre canton. Il a notamment insisté sur le fait que ce type de démarche permettait aux groupes de personnes particulièrement touchés par le chômage — jeunes 18-35 ans et personnes de 55 ans et plus — de retrouver plus facilement un emploi, tout en permettant de retisser un lien entre les générations. En effet, un jeune demandeur d'emploi serait encadré par un mentor plus âgé et vice-versa.

Pour rappel, le mentorat consiste à former un tandem entre un demandeur d'emploi et un mentor bénévole. Le mentor fait profiter le mentoré de son expérience, pour optimiser son dossier de candidature, lui signaler des ouvertures de postes qu'il n'aurait pas vues, élargir son champ de recherches, lui ouvrir son réseau, lui donner des conseils pour se présenter, etc... L'ensemble du processus se déroulant sur 4 mois.

Dans un article du *24Heures*, daté du 10 juin 2018, on apprenait qu'un projet pilote était ouvert à 10 demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans, encadrés par 5 mentors. Le projet est mis en place par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI). D'autres démarches similaires, mises en place par diverses associations et fondations, existent dans le canton.

Dans le même article, le chef du Service cantonal de l'emploi, François Vodoz, affirmait que si le projet pilote se révélait positif, il serait étendu à l'ensemble des Offices régionaux de placement (ORP) vaudois. Dans le canton de St-Gall, le programme de mentorat, Tandem 50plus, attire en moyenne 64 participants par année, avec un taux de réussite de 65 %. Quand bien même il est difficile de mesurer l'impact de ce type de démarche volontaire, il serait intéressant de tirer un bilan sur ce premier projet pilote vaudois et d'explorer d'autres pistes, notamment des mentors plus âgés pour encadrer de jeunes mentorés. L'objectif étant en définitive d'arriver à un taux de participation et de réussite similaire à celui du canton de St-Gall.

Le but du présent postulat est d'inviter le Conseil d'Etat à établir un rapport étayé comprenant notamment les éléments suivants :

- Le taux de réussite de réinsertion sur le marché du travail des 10 participants à ce projet pilote si celui-ci peut déjà être communiqué.
- Les raisons expliquant la réussite ou non — opportunités et freins — de la réinsertion sur le marché du travail d'un demandeur d'emploi ayant participé au projet pilote.
- L'opportunité d'élargir le projet pilote de mentorat à tous les ORP du canton.
- L'opportunité d'élargir le cercle des bénéficiaires du système de mentorat, notamment aux jeunes de 18 à 35 ans en situation de chômage.
- L'opportunité de mettre en place une plateforme commune — par exemple un site internet — en collaboration avec les partenaires sociaux, pour mettre en contact plus facilement de potentiels mentors et de potentiels mentorés.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Florence Gross  
et 29 cosignataires*

## *Développement*

**Mme Florence Gross (PLR):** — Le mentorat, ainsi que d'autres mesures de réinsertion professionnelle, est souvent abordé ici et le présent postulat continue la tendance. En effet, si nous abordons souvent ce sujet, rares sont les preuves qui démontrent une réelle efficacité opérationnelle, notamment au sein des Offices régionaux de placement (ORP). Notre collègue Catherine Labouchère, en décembre 2017, présentait déjà un programme de réinsertion basé sur le mentorat mis en place à St-Gall, dès 2005 (17\_INT\_081). De plus, notre collègue Josephine Byrne Garelli rappelait récemment que seule une minorité des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) pouvait profiter de mesures d'insertion professionnelle (19\_INT\_306).

Entretemps, le Conseil d'Etat vaudois a décidé de mener un projet pilote s'inspirant du modèle de St-Gall et soutenu par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI). L'expérience ciblait des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et se basait sur le mentorat. Les Jeunes libéraux-radicaux vaudois l'ont rappelé récemment : la forme intergénérationnelle que pourrait prendre le mentorat bénéficierait potentiellement tant au mentor qu'à la personne en recherche d'emploi, quel que soit leur âge respectif. Le projet a débuté en juillet 2018. Le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport étayé, comprenant notamment les éléments suivants :

- Le taux de réussite de la réinsertion des participants au projet pilote sur le marché du travail, s'il peut déjà être communiqué.
- Les raisons expliquant la réussite ou non de la réinsertion sur le marché du travail.
- L'opportunité d'élargir le projet de mentorat à tous les ORP du canton.
- L'élargissement du cercle des bénéficiaires du système aux jeunes.
- L'opportunité de mettre en place une plateforme commune, en collaboration avec les partenaires sociaux, pour mettre plus facilement en contact de potentiels mentors et mentorés.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**